

2023-5848  
2024-06-20

## **CORAL BROME TAB**

### **Pastilles de Brome**

Pour les spas  
Détruit les bactéries et les algues dans l'eau de spa

#### **PRINCIPES ACTIFS :**

Brome disponible, présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées... 68.4%

Chlore disponible, présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées... 28.2%

NO. D'HOMOL. 29135 LOI P.A.

DOMESTIQUE



**POISON    CORROSIF**

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**  
**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**  
Irritant. Donne un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide

POIDS PAR PASTILLE : 20 g

CONTENU NET :

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

RBF INTERNATIONAL LTÉE/LTD  
780, RUE NOBEL  
ST-JÉRÔME (QUÉBEC) CANADA J7Z 7A3  
1-800-433-0590

## **CORAL BROME TAB pastilles de brome pour les spas :**

Poids d'une pastille : environ 20 g.

Lorsque les **CORAL BROME TAB pastilles de brome pour les spas** sont utilisées selon le mode d'emploi, elles assainissent et désinfectent efficacement l'eau du spa.

**AVERTISSEMENT :** Le contact direct des pastilles sur les surfaces en vinyle ou synthétiques peut les faire blanchir. Les distributeurs automatiques utilisés pour alimenter les **CORAL BROME TAB pastilles de brome pour les spas** doivent être parfaitement exempts de traces de tout autre assainisseur de spa pour éviter la possibilité d'une explosion.

### **MODE D'EMPLOI**

**REMARQUE:** Vérifier la date d'expiration de la trousse d'analyse pour éviter les résultats faux.

1. Maintenez les niveaux quotidiens recommandés selon les résultats obtenus avec une trousse d'analyse.  
Brome libre disponible : 3,0 à 5,0 ppm  
pH : 7,2 à 7,8  
Alcalinité totale : 100 à 150 ppm  
Dureté calcique : 100 à 200 ppm
2. Si vous utilisez un distributeur automatique, remplissez la (les) chambre (s) de pastilles et réglez le débit de l'eau selon les recommandations du fabricant, pour maintenir le résidu de brome adéquat. Comme méthode alternative d'alimentation, vous pouvez ajouter les pastilles dans le panier de l'écumoire. La dose quotidienne est d'environ 5 g de **CORAL BROME TAB pastilles de brome pour les spas** par 1 000 L d'eau de spa.

**REMARQUE :** L'usage intensif du spa et la température élevée peuvent faire augmenter la dose utilisée pour maintenir le résidu de brome adéquat.

3. Il est recommandé de faire une surchloration régulière de l'eau du spa. Suivez le mode d'emploi de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.

**REMARQUE :** La formation de mousse, la turbidité et l'eau malodorante qui persistent, indiquent que le niveau de l'assainisseur est inadéquat. Pour corriger de tels problèmes, surchlorez l'eau du spa en ajoutant un produit de surchloration. Faites circuler l'eau durant au moins 30 minutes et attendez 4 heures avant d'utiliser le spa.

4. Pour obtenir un assainissement approprié, le spa doit être vidé en entier périodiquement. Le nombre de jours entre LA VIDANGE COMPLÈTE DU SPA est égal au volume de l'eau du spa en litres, divisé par 10 fois le nombre maximal de baigneurs par jour. Remplissez le spa d'eau et suivez de nouveau le MODE D'EMPLOI. La température maximale de l'eau du spa doit être de 40 °C et le temps d'utilisation du spa à cette température ne doit pas dépasser 15 minutes.

**NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### **MISES EN GARDE :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant cutané potentiel. Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. NE PAS mélanger à un autre produit chimique. Puissant agent d'oxydation. Peut provoquer un incendie ou une explosion s'il est contaminé. Corrosif. Corrosif aux yeux et à la peau. Peut causer des dommages aux yeux et des brûlures à la peau. L'exposition de la peau à la poussière peut provoquer une réaction allergique sur la peau chez certaines personnes. L'inhalation de poussière peut être nocive ou fatale. L'ingestion peut être nocive ou fatale. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler la poussière. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité lorsque l'on manipule ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation.

**DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :** Puissant agent oxydant. Mélanger avec de l'eau seulement. Utiliser des accessoires de manutention et un équipement secs et propres. Ne pas ajouter ce produit à tout dispositif de distribution pouvant contenir des résidus d'autres produits. L'ajout du produit à de tels résidus pourrait causer une violente réaction chimique, voire incendie ou une explosion. Le contact de ce produit avec l'humidité, des matières organiques ou tout autre produit chimique peut déclencher une réaction chimique et la production de chaleur, de gaz dangereux et, possiblement, entraîner un incendie ou une explosion. En cas de contact ou de décomposition, ne pas refermer hermétiquement le contenant. Si possible, isoler le contenant à l'air libre ou dans un endroit bien ventilé. Au besoin, l'arroser à grande eau.

### **ENTREPOSAGE**

Conservez le produit au sec dans son contenant original hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Rangez dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur, des flammes nues, des rayons du soleil et des autres produits chimiques. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Utiliser un service de recyclage, s'il est disponible, ou éliminer conformément aux règlements locaux et provinciaux/territoriales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

En cas d'irritation ou d'autres effets nocifs, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il est contre-indiqué d'administrer un lavage gastrique, à cause des risques de lésions aux muqueuses. Ce produit est corrosif pour la peau et les yeux, et peut entraîner une réaction de sensibilisation ou une réaction allergique chez certaines personnes.

Administrer un traitement symptomatique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas déverser dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou et le réseau public de distribution d'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.